

FORÊTS COMMUNAUTAIRES NZIENGA-MILEME, RASCOBA COBABO ET DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIÉ (EST- CAMEROUN)

Corinne DJUGNY KITIO

*Université de Yaoundé I, FALSH, Département de géographie
corinedjugny@yahoo.com*

Roger NGOUFO

Université de Yaoundé I, FALSH, Département de géographie

Résumé

Après la conférence Rio de 1992 et à la faveur d'une loi de 1994, le Cameroun attribue les forêts communautaires aux populations locales dans la perspective de la promotion du développement local. Toutefois, les logiques d'interventions de l'État, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des élites fragilisent la gestion de ces forêts par les communautés. L'objectif de cette recherche est d'évaluer la contribution au développement local de deux forêts communautaires, une Bantou et une forêt communautaire des Pygmées Bakas dans l'arrondissement de Lomié de l'an 2000 à 2015. L'enquête auprès des ménages a été menée dans chaque communauté. Pour les personnes ressources de l'administration forestière et les membres du bureau de gestion de chaque forêt communautaire, les entretiens semi-directifs ont été appliqués. Grâce aux forêts communautaires, les communautés ont amélioré leur habitat, scolariser les enfants, former les instituteurs, construit des centres de santé, réduit le chômage des jeunes et les Bakas se sont sédentarisés. Cependant, l'efficacité de la gestion de ces forêts dépend du management des entreprises exploitatrices des forêts, du niveau d'alphabétisme des membres de bureau de chaque communauté et de la continuité de l'accompagnement des communautés.

Mots clés : *Forêt communautaire, développement local, communauté, participation, gestion durable*

Abstract

After the Rio conference of 1992 and thanks to a law of 1994, Cameroon allocates community forests to local populations with a view to promoting local development. However, the intervention logic of the State, Non-Governmental Organizations (NGOs) and elites weaken the management of these forests by the communities. The objective of this research is to assess the contribution to local development of two community forests, a Bantu and a community forest of the Bakas Pygmies in the district of Lomié from 2000 to 2015. The household survey has been conducted in each community. For resource persons from the forest administration and members of the management office of each community forest, semi-structured interviews were applied. Thanks to community forests, communities have improved their habitat, educate children, train teachers, build health centers, reduce youth unemployment and the Baka pygmies have settled down. However, the effectiveness of the management of these forests depends on the

management of the logging companies, the level of literacy of the officers of each community and the continuity of support for the communities.

Keywords: *Community Forest, local development, community, participation, sustainable management*

Introduction

Après son indépendance, le Cameroun s'est reconnu comme héritier de toutes les ressources forestières de son territoire. Ainsi, la priorité accordée aux populations locales était négligeable face à sa collaboration avec les exploitants forestiers et les élites nationales (Djeumo, 2001 : 3). En 1992, il participe au premier sommet de la terre portant sur la gestion durable de l'environnement. Prenant en compte les résolutions de Rio, le Cameroun encadre l'exploitation de ses ressources forestières par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 qui innove avec le concept de foresterie communautaire en Afrique centrale. Les pouvoirs et les responsabilités de gestion des forêts sont maintenant repartis et l'inclusion des populations locales est prise en compte (Oyono et al, 2009 : 15).

Par la décision n° 253/D/MINEF/DF du 20 Avril 1998 il fut adopté le manuel de procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires et révisé en 2009 afin de régler l'exploitation artisanale de bois au sein des forêts communautaires. L'État n'a transféré que le droit d'usufruitier aux communautés. Il conserve sa légitimité sur le domaine foncier et sur les ressources de la forêt afin d'y garder les pouvoirs de contrôle (Bigombé, 2007 : 4). Les populations locales ont la possibilité de porter la casquette d'entrepreneur forestier comme les sociétés d'exploitation industrielle qui ont pris les forêts en otage (Forest Monitor 2001 : 18,21). Cependant pour certains, c'est une utopie de penser au développement par le biais de la foresterie communautaire. Pourtant, la crise économique des années 80 a permis aux populations locales de redécouvrir l'écosystème forestier comme source de devise (Ngoufo et Tsalefac, 2006 :8). Il est à constater qu'il existe un grand fossé financier entre les revenus générés après exploitation et les prévisions financières faites avant exploitation. De ce fait, la gouvernance des forêts communautaires est loin des espoirs engendrés (Ngoumou Mbarga, 2014 : 266). Comment la foresterie communautaire peut-elle contribuer au développement local dans l'arrondissement de Lomié où cohabitent les communautés Bantous et

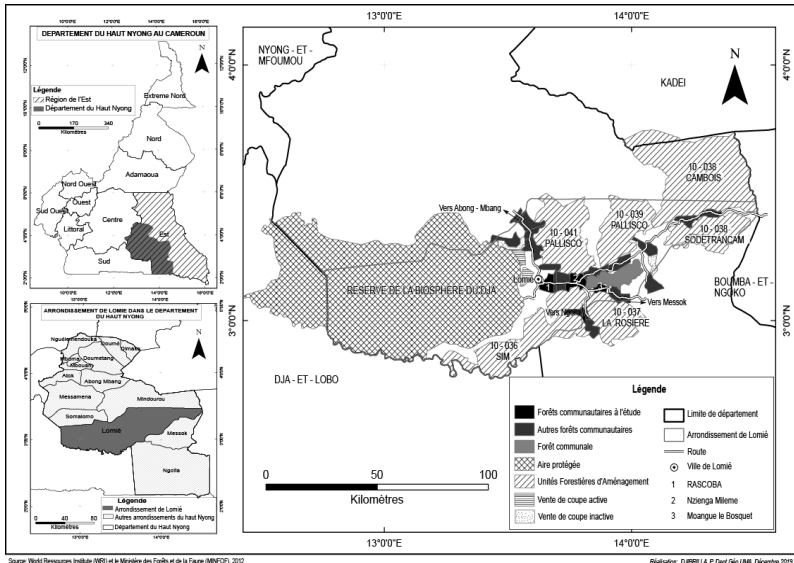
celles des Pygmées Bakas ? Comment les populations de trois forêts communautaires Nzienga-Milemé, COBABO et RASCOBA de cet arrondissement parviennent-elles à soutenir leur développement à partir des ressources forestières dont elles disposent ? Ces questions conduisent à évaluer la contribution de la foresterie communautaire au développement local dans l'arrondissement de Lomié région de l'Est Cameroun quinze (15) ans depuis leur création.

1. Démarche méthodologique

1.1. Localisation des forêts communautaires étudiées

Situé entre le 3°27'.23" et 2°46'21.60" de latitude Nord et le 12°45'41.55" et 14°31'7.62" de longitude Est, l'arrondissement de Lomié est limité au Nord par l'arrondissement de Mindourou, au sud par l'arrondissement de Messok, à l'Est par l'arrondissement de Yokadouma et à l'Ouest par l'arrondissement Djoum. Il est caractérisé par un climat équatorial de type guinéen classique. Les forêts communautaires de Nzienga-Malen, COBABO (Communauté Baka de Moangue le Bosquet), et de RASCOBA (Rassemblement de la Communauté Babel) se trouvent en périphérie de la forêt communale de Lomié/Messok comme la plupart des forêts communautaires de cet arrondissement (CTFC, 2009, P 18, 19). La figure 1 présente leur localisation par rapport à d'autres domaines forestiers.

La forêt communautaire COBABO est limitée au Nord par la forêt communale de Lomié/Messok, au Sud par l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) 10.037, à l'Ouest par le village Nemeyong et à l'Est par le village Mayang. Elle est constituée de onze grandes familles de pygmées Bakas. La forêt communautaire Nzienga-Mileme, quant à elle, est limitée au Nord par l'UFA 10 041, au Sud par l'UFA 10 036 à l'Est par la forêt communautaire Ngola Achip à l'Ouest par la forêt communautaire ASCOBI II. Elle est constituée de deux villages bantous Eschiambor et Malen. Par contre la forêt communautaire RASCOBA est limitée au Nord par l'UFA 10 041, au Sud par l'UFA 10 036, à l'Est par la forêt communautaire ASCOBI II et à l'ouest par la forêt communautaire ASCOBI I. Elle est constituée de deux villages bantous Pouhempoum I et Pouhempoum II.



Source: World Ressources Institut (WRI) et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), 2012

Réalisation: DJIBRILLA P. Dajir G&I/UMR, Décembre 2019

Source : world Ressources Institut (WRI) et Ministère des forêts et de la Faune (MINFOF), 2012
Réalisation : DJIBRILLA Paul,
 Département de géographie, UMA, 2019
Figure 1 : Localisation des forêts communautaires étudiées par rapport à d'autres domaines forestiers

1.2. Outils de collecte des données

La collecte des données secondaires a débuté en juillet 2014 par la recherche documentaire au sein des bibliothèques physiques et numériques, des centres de recherche spécialisés en gestion de l'environnement et au sein de la sous-direction forêts communautaires du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et par une pré-enquête de terrain. Cependant, les données de sources primaires ont été collectées au mois de mai 2015 par l'observation directe participante, l'entretien semi-direct et l'enquête par questionnaire auprès des ménages. De ce fait, les observations directes participantes ont d'abord porté sur les parcelles annuelles d'exploitation où des coupes artisanales avaient été faites, ensuite sur les sites de dépôts de bois débités transportés des profondeurs de la forêt vers la route principale et enfin sur les changements induits par la gestion d'une forêt communautaire sur la vie et le milieu de vie des communautés. Des entretiens ont été

menés auprès du Chef de Poste et de Contrôle Forestier (CPCF) de Lomié, du responsable du volet forêt communautaire de la commune de Lomié, des responsables des Organisations de la Société Civile (OSC) spécialisées en foresterie communautaire et auprès des membres du bureau de gestion de chaque forêt communautaire. Les données obtenues de l'observation directe et de l'entretien semi-directif ont subi une analyse de contenu.

1.3. Critères de choix de communautés étudiées et techniques d'échantillonnage

Les trois (03) forêts communautaires à l'étude sur les 34 (3/34) que compte l'arrondissement de Lomié, sont choisies sur la base des critères de « temporalité » et de « proximité au centre de ville de Lomié ». Le but est de faire une comparaison des changements induits sur la vie socioculturelle et économique de chaque communauté et sur la disponibilité des ressources ligneuses (tableau 1).

Tableau 1 : Année d'attribution des forêts et distance par rapport au centre-ville

Communa utés	Superfi cie (ha)	Composition ethnique Majoritaire/Minor itaire	Distan ce par rappor t au centre- ville (km)	Année de signatur e de la conventi on définitiv e
Eschiambo r-Malen	4900	Nzimés/Bakas	35	2000
Bosquet	1662	Bakas	40	2000
Babel	3560	Nzimés/Bakas	6	2008

Source : Plan Simple de Gestion, Corinne DjugnyKitio, enquête de terrain, mai 2015

En tenant compte de la gestion participative des forêts communautaires et de la représentativité des enquêtés, 20% des ménages de chaque communauté ont été sélectionnés ; ceci s'est fait à partir des listes des données démographiques du Bureau Central des Recensements et des Études de la Populations (BUCREP) publiées en 2005 et de celles

fournies par les relais sanitaires locaux lors de la campagne nationale de distribution des Moustiquaires Imprégnées d'insecticides à Longue durée d'Action (MILDA) en mars 2015 (tableau 2). Il s'agit d'un échantillonnage probabiliste en deux étapes.

Tableau 2 : Technique d'échantillonnage par communauté

Communautés	Villages	Nombre total de ménages	Nombre de ménages enquêtés
Eschiambor-Malen	Eschiambor	110	22
	Malen	60	12
Babel	Pouhempou I	60	12
	Pouhempou II	40	8
Bosquet	Mouangue le Bosquet	155	31
Total	5	425	85

Source : R.G.P.H, 2005, Corinne Djugny Kitio, enquête de terrain, mai 2015

L'enquête s'est déroulée durant deux (02) semaines au sein des trois (03) communautés. Elle a d'abord eu lieu dans la communauté Babel du 21 au 23 mai 2015, ensuite du 24 au 27 mai dans la communauté Eschiambor-Malen et enfin, du 28 mai au 2 juin 2015 dans la communauté Moangue le Bosquet. Seuls les chefs de ménages étaient enquêtés, soit l'homme ou la femme. Plus tard, du 15 au 23 janvier 2016 une descente de terrain a été faite pour collecter de nouvelles informations et aussi vérifier celles déjà acquises. Le logiciel Statistical Package for the Social Sciences (SPSS) version 2.0 a été utilisé pour le traitement et l'analyse des données quantitatives obtenues à partir de l'enquête par questionnaire, le logiciel Microsoft Excel 2010 a été utilisé pour la production respective des tableaux et des graphiques et le logiciel de cartographie QGIS 2.8, a été utilisé pour la réalisation de la carte de localisation des forêts communautaires étudiées.

2. Résultats

2.1 Contexte d'attribution des forêts communautaires aux trois communautés

Les élites des communautés Bantous ont accompagné celles-ci dans le processus d'attribution des forêts tandis qu'une Sœur Missionnaire a accompagné la communauté Pygmées Baka de Bosquet.

2.1.1 Contexte d'attribution de la forêt communautaire COBABO

Dans la communauté Baka de Bosquet, un malentendu déclenche le processus de demande de forêt communautaire. En effet, un exploitant libanais ayant enfreint les limites de son assiette de coupe frontalière au Bosquet et au village Bantou Nemeyong est à l'origine de ce malentendu. Cette exploitation conduit à un soulèvement des Bantous du village Mayang qui réclamaient cette coupe. Pour ces deux villages Bantous : « Le Bosquet est une partie de leur territoire et les Pygmées Bakas n'avaient pas droit à une forêt ». L'exploitant avait remis aux populations de Mayang une somme de 300 000 (trois cent mille) FCFA. Lors du partage de cette somme dans ce village, un montant de 70 000 (soixante dix mille) FCFA avait été remis aux Bakas du Bosquet sous prétexte qu'ils n'ont pas de forêt. Ainsi, une Sœur Missionnaire, très mécontente de l'attitude des Bantous, décida ce soir-là d'offrir une forêt communautaire aux pygmées Bakas de Bosquet. Cette idée a rapidement pris corps avec l'assistance du projet Soutien au Développement Durable de Lomié de la Société Néerlandaise de Développement (SDDL/SNV) qui était en cours.

2.1.2 Contexte d'attribution de la forêt communautaire Nzienga-Milemé

L'idée de se créer en forêt communautaire est portée par certains leaders politiques et certaines élites. La collecte des fonds de lancement du projet s'est faite par la stratégie de la porte à porte. À la somme collectée, s'est ajouté le fruit d'une vente de coupe effectuée pour la circonstance par une société forestière. Lors des campagnes de sensibilisation, on expliquait aux populations que : « l'obtention de la forêt communautaire permettra de résoudre nos problèmes, mais aussi ceux de nos enfants ». Ces propos ont captivé les ménages qui ont

contribué en fonction du nombre d'individus qui constitue les composantes. Les sommes collectées ont permis le montage du dossier de demande de forêt communautaire en 1998.

2.1.3 Contexte d'attribution de la forêt communautaire RASCOBA

Le processus de demande d'une forêt communautaire à Babel, s'est déclenché à travers les médias et les actions menées par les ONG telles que la SNV dans les villages voisins. Les fonds de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) ont été utilisés pour la campagne de sensibilisation et d'information. Ces moyens financiers étant insuffisants, une élite travaillant dans un projet de forêt communautaire a pris la relève. Cette dernière a remis un fond de 1 000 000 (un million) de FCFA pour la délimitation de la forêt avec l'appui technique du Centre International d'Appui au Développement Durable (CIAD) et du World Wide Fund for Nature (WWF). Les tâches techniques étaient supervisées par ces organismes et la convention définitive fut finalement signée en 2008.

2.2. Développement des communautés d'Eschiambor-Malene, Bosquet et Babel

Le premier critère d'évaluation de l'exploitation de la forêt communautaire est le matériel utilisé. L'usage de la scie mobile de type lucas mill est privilégié dans ces trois (03) communautés. Parmi celles-ci, seul Babel était propriétaire d'une tronçonneuse. Malheureusement, elle fut emportée par un exploitant. De nos jours, l'exploitant vient avec son outil d'exploitation qu'il loue aux différentes communautés. Celles-ci font la vente de leur bois débité au sein de la communauté (tableau 3). Le débardage du bois débité des profondeurs de la forêt pour la route principale se fait aux frais de l'exploitant. Ce dernier obtient auprès des communautés des lettres de voiture pour le transport des débités vers les villes de Yaoundé et Douala.

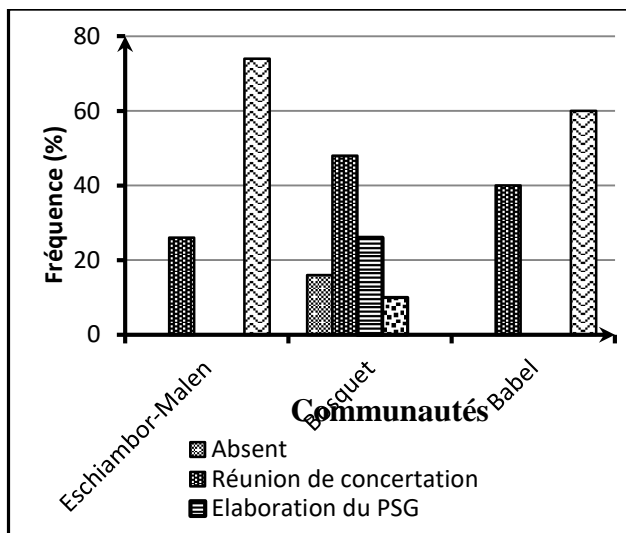
Tableau 3 :Revenus générés par la coupe artisanale de bois par communauté

Communautés	Volume (m ³)	Prix (FCFA)	Montant généré (FCFA)	Année de vente
Eschiambor-Malen	1516,13	10 000-35 000	171 100 000	2001,2002, 2003,2006, 2012
Babel	800,272	16 775-30 000	13 420 320	2008, 2009
Bosquet	839	25 000-30 000	23 075 000	2001, 2011

Source : Corinne Djugny Kitio, enquête de terrain, mai 2015

Les premiers volumes de bois à Eschiambor-Malen ont été vendus à 10 000 FCFA le mètre cube en 2001 par contre au Bosquet, ils ont été vendus 30 000 FCFA la même année. À Babel en 2008, ils ont été vendus aussi à 30 000 FCFA. Les essences les plus exploitées à Eschiambor-Malen et au Bosquet sont le moabi (*Baillonella toxisperma*) appelé « odjoh » en Nzimé et « mabé » en Baka, le kossipo (*Entandrophragma candolei*), le padouk (*Pterocarpus soyauxii*), le sipo (*Entandrophragma utile*), le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), l'iroko (*Milicia excelsa*), le doussié (*Azizia bipindensis*) et l'assamela (*Pericopsis elata*). Par contre, à Babel, les plus exploitées sont le moabi, le sapelli, le doussié et l'ébène (*Diospyros crassiflora*). Toutefois, les apports socioculturels de la foresterie communautaire au développement local de ces communautés sont non négligeables.

Les forêts communautaires sont un outil de promotion de l'esprit communautaire. Cet esprit se caractérise par la mobilisation des membres de chaque communauté pour leur participation aux étapes du processus de demande d'attribution d'une forêt (figure 2). D'après cette figure 2 environ 77 et 60 % des communautés Eschiambor-Malen et Babel respectivement affirment avoir participé à toutes les étapes de création de leur forêt communautaire. Au bosquet, personne n'a affirmé avoir participé à toutes les étapes; 49% ont affirmé avoir participé à la réunion de concertation tandis que 18 % étaient absentes.

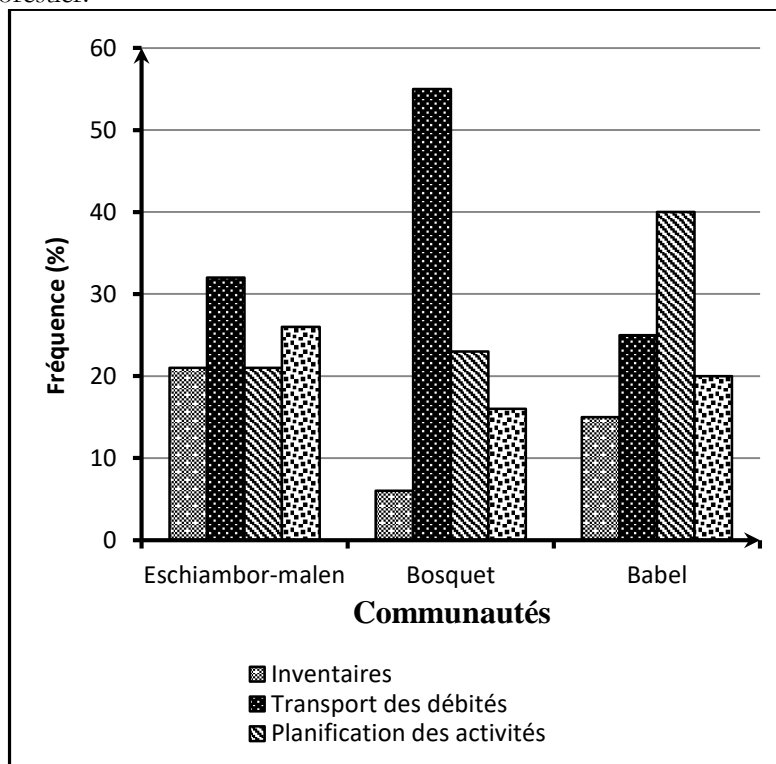


Source : Corinne Djugny, Kitio, enquête de terrain, mai 2015

Figure 2 : Niveau de participation des communautés aux étapes de création de leur forêt

Ces trois communautés ont compris la nécessité de s'unir pour gérer le capital forestier qu'elles sollicitent. Elles font paraître une action concertée pour l'obtention de leur forêt communautaire. De la sorte, l'individualisme est remplacé par l'esprit collectif qui entraîne l'acceptation des différences. Par ailleurs, après l'obtention de leur forêt, il est à constater une répartition des tâches entre les composantes de chaque communauté (figure 3). D'après cette figure 3, dans la communauté Babel 40 % des enquêtés affirment avoir participé à la planification des activités. Par contre, respectivement 56 et 32 % des enquêtés de Bosquet et d'Eschiambor-Malen affirment avoir participé au transport des débités. Les Pygmées Bakas ont plus participé à cette activité tandis que les Bantous de Babel ont plus participé à la planification des activités de la communauté. La participation variée aux activités de gestion de la forêt communautaire traduit le dynamisme de ces communautés. Ce dynamisme est à l'origine du réhaussement de leur estime de soi dans leur système organisationnel en fonction des aptitudes ou des compétences des uns et des autres. Il doit être maintenu durant toute la durée de la convention

définitive afin de vulgariser les stratégies de l'action collective en milieu forestier.



Source : Corinne Djugny Kitio, enquête de terrain, mai 2015

Figure 3: Niveau de participation des communautés aux activités après création de leur forêt

Ces communautés ont eu à recevoir le soutien de l'État, des élites ou des ONG pendant et après la création de la forêt communautaire. Les Bakas de Bosquet ont bénéficié entre 2005-2006 d'une palmeraie de (01) un ha de la part de l'ONG Plan Cameroun. Grâce au projet RIGC (Renforcement des Initiatives pour la Gestion des ressources forestières et fauniques) financé par le Ministère des forêts et de la faune (MINFOF) et la Société Cameroon Development (CAMDEV), la communauté Eschiambor-Malen en 2007 a bénéficié des formations en

management, en amélioration des connaissances de la cellule technique et en gestion des ressources humaines.

Les communautés du Bosquet et de Babel, après l'obtention de leur forêt, n'ont plus bénéficié des formations de renforcement de capacités en économie sociale. Par contre, à Eschiambor-Malen avec le second plan simple de gestion approuvé le 16 /10/2009, la communauté a appris avec l'ONG Nature+, les stratégies de négociations du prix du mètre cube et la clarification des modalités de paiement. Elle a reçu une formation en techniques d'inventaire des ressources naturelles, en traçabilité du bois des débités, en système de communication et d'achivage des documents de gestion. Dans cette communauté, le système de communication se fait à partir d'un investissement communautaire.

Grâce aux fonds obtenus de la vente des débités, la communauté d'Eschiambor-Malen a pu créer un compte d'épargne, améliorer 50 % des habitations des ménages par la distribution de 2 500 feuilles de tôles, construire 13 cases, un centre de santé et 2 salles de classes, subventionner la formation de 3 instituteurs, et régénérer le Sapelli, l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Moabi, le Fraké (*Terminalia superba*), le Doussié, l'Iroko, le djansang (*Ricinodendron heudeloti*), et l'Assamela. La communauté Babel a pu créer un compte d'épargne, acheter une tronçonneuse, construire 32 cases, octroyer des primes scolaires d'un montant de 10 000 FCFA à 4 élèves et soutenir deux fois de suite les élèves avec une somme allant de 200 000 à 300 000 FCFA tandis que celle du Bosquet, a pu construire 19 cases à travers la distribution de 200 feuilles de tôles, acheter deux moules à brique et réussi à se sédentariser. Néanmoins, les communautés Eschiambor-Malen, Bosquet et Babel font face à quelques difficultés.

2.3. Incommodités au sein des communautés Eschiambor-Malen, Bosquet et Babel

Cinq ans après son élaboration, il devient difficile de renouveler le Plan Simple de Gestion (PSG). La communauté du Bosquet a remis tous ses espoirs de révision de ce manuel entre les mains des agents du MINFOF de l'arrondissement. Malheureusement, ces agents ont été confrontés aux ONG voulant s'approprier cette responsabilité. L'entité COBABO possède actuellement en 2016 un PSG révisé en 2012 mais rejeté par l'administration forestière. Elle était à la recherche d'un

partenaire pouvant accepter de préfinancer la révision de ce document. Par contre, après l'expiration du premier PSG de la communauté Eschiambor-Malen en 2005, ce n'est qu'en 2009 que le second a été obtenu avec l'ONG Nature +. La révision de son 3^{ème} PSG n'a pas fait l'objet d'une préoccupation communautaire. La communauté Babel est encore à la révision de son premier PSG. La position de certaines personnes à l'égard des élites politiques a remis en cause le projet de révision de ce document. En effet, une polémique créée par les élites intensifie les désaccords. Certaines demandent à la communauté d'apporter une contribution d'une valeur de 1 000 000 (un million) de FCFA. Malheureusement toute la communauté n'a pas adhéré à cette proposition. Pourtant d'après une estimation faite par le Chef de Poste et de Contrôle Forestier de Lomié en 2016, le renouvellement du PSG nécessite seulement une somme de 3 500 000 (trois million cinq cent mille) FCFA. De cette somme, 1 000 000 (un million) FCFA sera utilisé pour la légalisation du Certificat Annuel d'Exploitation (CAE) et le reste des 2 500 000 (deux million cinq cent mille) FCFA pour les travaux d'inventaire et les procédures administratives effectués par un bureau de consultant forestier sollicité par la communauté.

De même, le débardage demande une force physique énorme. Le bois débité est transporté à tête par les hommes. En outre, les dons communautaires ne sont pas pérennisés. Au Bosquet, les moules de briques de terre achetées par la communauté ont été vendues par des tierces. Certaines personnes ayant reçu comme dons des cases tôlées, ont arraché ces tôles pour les vendre à vil prix. À Eschiambor-Malen, les cases obtenues comme dons communautaires sont laissées à l'abandon.

Dans cet arrondissement, le Chef de Poste et de Contrôle Forestier et seulement cinq autres agents forestiers doivent apporter une assistance permanente à 34 forêts communautaires attribuées. Les exploitants ne respectent pas toujours les clauses d'exploitation et les modalités de paiement des communautés. À Eschiambor-Malen, une essence abattue à la demande d'un exploitant et présentant un trou en son centre a été abandonnée par ce dernier sans déclaration. Au Bosquet, en 2011, un exploitant a remis l'argent d'une coupe au chef du village sans l'avis des membres du bureau. Cette maladresse a été à l'origine des tensions au sein de cette communauté. À Babel, en 2009, un exploitant

avait abattu 7 sapelli et 1 moabi puis, s'est enfui avec la tronçonneuse de la communauté sans payer ses employés.

3. Discussions

La communauté Bantou de Babel a pu initier la demande de forêt communautaire. Mais au cours du processus, elle a reçu l'aide financière et technique d'une élite travaillant dans une ONG de la place. Par contre, la communauté Bantou de Eschiambor-Malen et celle des Pygmées Baka de Moangue le Bosquet n'ont pas été initiatrices de l'idée de création de leur forêt. Elles ont bénéficié de l'accompagnement d'une ONG pour obtenir leur forêt communautaire. Cependant, Moutoni (2019 : 14) lors de ses travaux dans le département du Haut-Nyong, du Dja et Lobo, de la Bouba et Ngoko et de l'Océan situé dans les régions de l'Est et du Sud Cameroun, constate que l'idée de création d'une forêt communautaire est généralement suscitée par les élites et les ONG d'accompagnement. Ainsi, les communautés n'ont pas les ressources financières, ni les aptitudes techniques à suivre un projet de forêt communautaire de sa création jusqu'à son attribution.

Les modalités d'attribution des forêts communautaires ne tiennent pas compte de la minorité d'un peuple mais s'appuient sur le respect des étapes à franchir. La loi forestière n'a pas prévu des dispositions spécifiques par rapport aux peuples autochtones comme les pygmées Baka. Ces derniers n'avaient pas été informés des initiatives de lancement du processus d'attribution des forêts communautaires. Toutefois, la foresterie communautaire est un challenge pour leur adaptation à la vie moderne. Elle peut aussi être intégrée comme un programme d'appui à leur sédentarisation au Cameroun.

Par ailleurs, les communautés de Eschiambor-Malen, de Babel et de Moangue le Bosquet n'ont pas été en activité chaque année et le prix du volume du mètre cube est fonction de la nature de l'essence exploitée. D'où les écarts notés sur les retombées économiques entre celles-ci. De plus la capacité de chaque communauté à pouvoir faire des négociations avec l'exploitant sur le prix du mètre cube est un facteur déterminant de l'augmentation des revenus économiques. En effet, le 14 septembre 2001, le Responsable de Opérations Forestières (ROF) de Eschiambor-Malen avait été giflé par un exploitant pour une hausse du prix du mètre cube à 15 000 FCFA. D'après Pa'ah (2002 : 15) les prix du mètre cube avaient été réglémentés dans l'arrondissement de Lomié soit entre

2 000 et 24 000 FCFA. Cependant, l'intervention des ONG accompagnatrices permet aux communautés de faire des ventes au-delà des prix réglementaires. Cette intervention dans la vente des débités a été un atout pour la communauté Baka de Moangue le Bosquet. Par ailleurs, fort est de constater que les essences très exploitées dans les forêts communautaires Nzienga-Milemé, RASCOBA et COBABO représentent une grande valeur économique. Parmi celles-ci, seul le Padouk, ne figure pas dans la classe des essences de premières catégories retrouvées dans quatre forêts communautaires de la région du Sud Cameroun étudié par Ngoumou Mbarga (2014 : 234). Il ressort des études de ce dernier que l'AYous (*Triplochyton Scleroxylon*), est l'essence la plus exploitée dans ces forêts communautaires du Sud. Ainsi, les essences les plus prisées dans les forêts communautaires de la région de l'Est et du Sud Cameroun ne sont pas toujours les mêmes.

Dans la communauté des Pygmées Bakas, les populations ont participé à la création de la forêt communautaire mais personne n'a participé à toutes les étapes. Leur participation à l'élaboration du PSG se justifie par la maîtrise de la forêt par l'homme Baka. De par leur nature nomade, les pygmées Baka s'adaptent peu à peu à leur sédentarisation. Dans cette communauté, après l'obtention de la forêt communautaire les populations sont plus aptes aux activités nécessitant des efforts physiques comme le transport du bois débité à cause de leur niveau d'instruction et de scolarisation. À cet effet, Pa'ah (2002, : 18) conclut que, la reconnaissance des essences fait partie du domaine des Pygmées Bakas de Bosquet. En outre, Nguede Ngono, (2016 : 227, 228) pense que les savoirs-écologiques des Bakas est un atout pour leur introduction dans le processus de construction économique du pays.

La révision du PSG cette « carte identitaire » de la forêt communautaire impose un énorme investissement de la part des communautés. Pour les trois communautés auprès desquelles est menée cette recherche, l'expiration du PSG crée de nouvelles « montagnes à soulever » lorsqu'elles ne sont pas accompagnées. Ainsi, le manque de moyens financiers et de technicité rendent les communautés de Eschiambor-Malen, de Babel et de Moangue le Bosquet dépendantes de leurs différents « partenaires ».

Conclusion

L'exploitation artisanale des forêts communautaires génère des entrées financières qui induisent des changements qualitatifs et quantitatifs sur la vie et milieu de vie de chaque communauté. Cependant, la mainmise des élites, les difficultés à transporter le bois débité, et à renouveler le PSG sont des éléments démotivants qui remettent en cause la contribution de la foresterie communautaire au développement local. Malgré ses contraintes, 74% des ménages enquêtés à Eschiambor-Malen et 71% au Bosquet affirment que la forêt communautaire contribue à leur développement local. Elles reconnaissent leurs imperfections tant en termes de management qu'en terme de capacités techniques que requiert la gestion d'un tel capital. Par ailleurs 80% des ménages enquêtés dans la communauté Babel affirment le contraire. En effet le climat de tension créé par les élites locales entre les populations de cette communauté est à l'origine de la méfiance des uns à l'égard des autres. La forêt communautaire reste un carrefour d'enjeux institutionnels, politiques et socioéconomiques qui restent à explorer.

Référence bibliographique

- Moutoni Luc (2019)**, *La foresterie au Cameroun : Un aperçu de la perspective communautaire*, OKANI, Forest Peoples Programme.
- Bigombe Logo Patice(2007)**, « Les régimes de la tenure forestière et leur incidences sur la gestion des forêts et la lutte contre la pauvreté au Cameroun », CERAD-GEPAC-GRAPS/Université de Yaoundé II.
- CTFC (2009)**, *Plan de développement de la commune de Lomié*.
- Djeumo André, (2001)**, « Développement des forêts communautaires au Cameroun : Genèse, situation actuelle et contraintes » in *Document RDFN, 25 b (ii)*. DFID/FRR/ODI. London, United Kingdom.
- Forest Monitor (2001)**, *La forêt pris en otage. La nécessité de contrôler les sociétés transnationales : une étude européenne*, UICN.
- Mbarga Ngoumou Hubert (2014)**, *L'action collective locale et la gestion des forêts communautaires : Cas des communautés rurales de Djoum au Sud Cameroun*. Thèse de Doctorat en géographie, Université de Montaigne-Bordeaux III.
- MINFOF, (2009)**, *Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires*, CARPE.

Ngoufo Roger et Tsalefac Maurice (2006), « Logiques d'acteurs et échelles de risques dans l'exploitation forestière au Cameroun », in *les cahiers d'Outre-Mer*.

Nguede Ngono Jean Pierre (2016), *Résilience des Bakas face aux mutations socioenvironnementales (Cameroun)*. Thèse de Doctorat en anthropologie sociales et ethnologie, Université des Hautes études en sciences sociales de Paris et Université de Yaoundé I, Paris.

Oyono Phil René, Biyong Martin et Kombo Serge (2009), « Les nouvelles niches des droits forestiers communautaires au Cameroun : Effets cumulatifs sur les moyens de subsistance et les formes locales de vulnérabilité », CIFOR.

Pa'ah Antoinette (2002), « Étude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique Centrale : La forêt communautaire de Moangue le Bosquet (COBABO) », FAO, Rome, Italie.